

Atelier sur le thème de

“Quelle aquaculture pour une contribution conforme à l’initiative de la croissance bleue ?” 25-27 Octobre 2021- Dakhla (Maroc)

L’initiative Croissance bleue : un défi du bon état écologique et un engagement sociétal et environnemental.

La FAO ayant reconnu l'importance et la nécessité pour le secteur des pêches et de l'aquaculture de rechercher une croissance durable afin de satisfaire la demande croissante d'aliments nutritifs, salubres et en quantité suffisante et de contribuer à la lutte contre la pauvreté, l'Organisation promeut l'initiative en faveur de la croissance bleue qui insiste sur l'intégration entre les pêches et l'aquaculture et d'autres utilisations ou services associés aux écosystèmes aquatiques et valorise la valeur des pêches et de l'aquaculture.

Lancée en décembre 2013, l'Initiative en faveur de la croissance bleue « ICB » vise à contribuer à la sécurité alimentaire, à la lutte contre la pauvreté et à la gestion durable des ressources naturelles aquatiques. Il s'agit d'un cadre cohérent qui s'ancre dans les principes établis par le Code de conduite pour une pêche responsable, qui sert de référence depuis 1995. Il est axé sur la pêche de capture, l'aquaculture et le traitement du poisson mais elle met aussi l'accent sur le rôle des services écosystémiques, du commerce et de la protection sociale.

Dans cet esprit, les principaux objectifs de l'ICB sont étroitement alignés avec le programme de développement durable à l'horizon 2030 et ses Objectifs de développement durable (ODD) à savoir :

- **Objectif 1** : Augmenter les opportunités de travail décent et promouvoir des communautés en bonne santé, résilientes et sans exclus sur la base du sexe et de l'âge,
- **Objectif 2** : Accroître l'innovation financière et technique,
- **Objectif 3** : Gérer de manière durable l'environnement et ses ressources et minimiser sa dégradation,
- **Objectif 4** : Réduire les pertes et les gaspillages alimentaires pour mieux utiliser les ressources et augmenter l'efficacité énergétique pour réduire l'empreinte carbone des pêches et de l'aquaculture.

L'aquaculture un élément essentiel de la future croissance bleue

La production aquacole au niveau mondial a atteint selon la FAO, un niveau record avec 114 millions de tonnes en 2020 sur un total de production de "la pêche et de l'aquaculture" de 179 millions de tonnes. C'est à l'aquaculture que revient la plus rapide progression de la contribution à

l'offre de poisson, pour répondre à la consommation humaine, passant de 7% de l'offre en 1974, à 26% en 1994 et à 39% 2004.

Pour répondre au défi de la demande mondiale en produits de la mer, toujours en accroissement, la tendance actuelle de la production aquacole, devrait s'accroître pour atteindre des niveaux jusque-là inégalés. Selon les prévisions de la FAO, la production des pêches de capture devrait rester assez constante jusqu'en 2063, restant autour de 2%. C'est l'aquaculture qui connaîtra une expansion importante, passant de près de 2 millions de tonnes en 2018 à 3,1 millions de tonnes d'ici 2030, pour atteindre les 5,3 millions de tonnes d'ici 2063. Dans cette perspective, l'Afrique est l'une des régions ayant le plus grand potentiel d'expansion, avec un taux annuel de plus 2%.

L'aquaculture en Afrique dans le cadre de la croissance bleue

L'expansion des activités aquacoles ouvre de larges perspectives en termes de sécurité alimentaire, de nutrition, de garantie de travail, de moyens de subsistance, de croissance économique, etc... Cependant, cette contribution aussi bien économique que sociale, n'est pas sans poser des problèmes, et le secteur reste limité par de nombreux défis qu'il s'agit d'identifier et de surmonter.

Comment les pays africains, notamment les Etats membres de la COMHAFAT, se placent dans ce débat ?

Compte tenu des enjeux globaux et du potentiel d'implantation de nouvelles activités économiques génératrices de revenus et d'empreintes positives sur le plan social et environnemental, les pays africains, notamment les Etats membres de la COMHAFAT, doivent adopter des stratégies pour développer leurs secteurs aquacoles.

Quelles approches privilégier pour une maximisation de leur production aquacole dans le cadre d'une croissance bleue ?

Pour apporter quelques éléments de réponse à ces interrogations, la COMHAFAT organise en collaboration avec l'Agence Nationale pour le Développement de l'Aquaculture du Maroc (ANDA), un atelier sous le thème de **“*Quelle aquaculture pour une contribution conforme à l'initiative de la croissance bleue ?*”**

Cette réflexion atelier devra permettre :

- 1- De prendre connaissance de ;
 - Des potentialités de l'aquaculture comme secteur en pleine expansion ;
 - La situation des activités aquacoles dans les pays de la zone COMHAFAT ;
 - Les contraintes et défis d'une aquaculture non maîtrisée/planifiée ;
 - Les avantages d'un développement durable du secteur aquacole ;
 - Les initiatives au niveau continental et régionale pour la promotion d'une aquaculture socio-économiquement performante et écologiquement durable ;
 - Les bonnes pratiques de production aquacole durables et responsables : les exemples réussis ;
 - Les structures sectorielles qui permettent l'adoption généralisée des meilleures pratiques ;
- 2- De convenir de recommandations ou orientations à même de promouvoir le développement d'une aquaculture performante et respectueuse de son environnement

OBJECTIFS DE L'ATELIER

- **Objectif général :**
 - Promotion d'une aquaculture performante et respectueuse de son environnement /Maximisation de la production grâce à des approches écosystémiques de la gestion de l'aquaculture
- **Objectifs spécifiques :**
 - Adopter les normes de certification de durabilité pour une meilleure application de bonnes pratiques
 - Maitriser les impacts environnementaux et sociaux de l'aquaculture.
 - Créer des systèmes équilibrés, assurant une durabilité environnementale (bio-atténuation), une stabilité économique (diversification des produits et réduction des risques) et une acceptabilité sociale (meilleures pratiques de gestion)

RÉSULTATS ATTENDUS

- Prise de conscience de l'importance de l'aquaculture comme secteur d'activités essentiel à la croissance économique, mais aussi en tant qu'élément de stratégie de lutte contre la surpêche ;
- Identification des défis et des risques d'une aquaculture non planifiée ;
- Définition et adoption de mesures visant à assurer une aquaculture intégrée dans les principes de la croissance bleue

ORGANISATION DU SEMINAIRE

- Le séminaire se déroulera en séance plénière sous forme de présentations et de discussions ;
- Une visite de projets aquacoles implantés dans la région ;
- La logistique sera assurée par la COMHAFAT ;

Les personnes-ressources seront choisies par la COMHAFAT en collaboration avec l'ANDA

PARTICIPANTS À L'ATELIER

Le séminaire est destiné à tous les ressortissants des 22 EM de la COMHAFAT, impliqués dans l'activité ou la gestion de l'aquaculture, et les représentants des organisations continentales et régionales africaines.

DURÉE, DATE ET LIEU DE L'ATELIER

1. Durée

Trois (03) jours avec une visite de terrain

2. Date

Le séminaire se déroulera du 25 au 26 Octobre 2021

3. Lieu

Dakhla (Maroc)